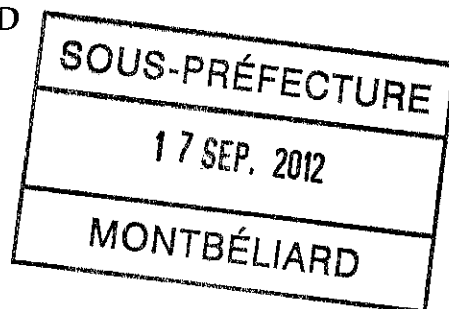


Tous les Conseillers municipaux sont présents sauf :

Absent excusé : Laurent JOLIVET donne procuration à Philippe ARMBRUSTER

Absents : Michel PAGE, Romain PEGEOT, Guy TAQUARD

Secrétaire de séance : Séverine BESTEIRO



DELIBERATIONS

1 - INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR :

Monsieur FAIVRET François, comptable du Trésor a transmis, pour mandatement, le décompte de son indemnité de conseil de l'exercice 2012.

Cette indemnité est basée sur la moyenne des dépenses des exercices 2009-2010-2011. Elle est calculée suivant un décompte établi conformément aux dispositions réglementaires.

Le montant de cette indemnité est de 299,20 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, à la suite d'un vote qui donne les résultats suivants : 1 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas attribuer d'indemnité de Conseil au comptable du Trésor pour l'année 2012.

2 - DECLASSEMENT SUPPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE TERRAIN ATTENANTE A LA RUE DE LA MAIRIE :

La Commune de Dambenois a engagé une phase d'études relatives à la réalisation d'un projet d'ensemble d'extension et de restructuration du site de l'école implanté rue de la Mairie et rue de Brognard.

Dans le cadre de ce projet, il a été procédé, par précédente délibération motivée et argumentée du conseil municipal en date du 9 mars 2012 au déclassement de la ruelle et ses dépendances ayant existé par le passé le long du bâtiment de l'ancienne mairie sur son côté ouest, considérant que son affectation initiale de domanialité publique n'était plus justifiée dans les faits.

L'assiette foncière de cette ancienne voie et ses dépendances a été depuis incorporée dans le domaine public immobilier de la Commune de Dambenois pour ainsi faire bénéficier au futur projet d'un espace d'aménagement plus conséquent et rationnel.

Depuis la délibération du 9 mars 2012, les réflexions et les études qui se sont poursuivies pour faire évoluer le projet d'extension et de restructuration du site de l'école et le conduire à la phase concrète de sa réalisation, ont conclu à la

nécessité d'intégrer dans le champs de son aménagement, l'espace libre directement attenant à la façade nord du bâtiment de l'ancienne mairie.

Cet espace bien que rattaché à titre de dépendance à l'emprise de la rue de la Mairie, ne constitue plus dans les faits un espace affirmé de circulation publique dans la mesure où la rue se trouve calibrée à cet endroit par la présence d'un ouvrage de caniveau, délimitant la chaussée circulée.

L'intégration de ce nouvel espace dans celui qui sera dévolu aux infrastructures du futur projet permettra d'en améliorer l'organisation d'ensemble et sa fonctionnalité.

Ainsi donc, considérant d'une part le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2111-1 à L 2111-3 et R 2111-3, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de soustraire de la voirie communale, selon le principe du déclassement, l'assiette foncière de la dépendance de la rue de la Mairie, telle qu'identifiée au plan annexé aux présentes sous trame hachurée de couleur orange pour une superficie de 71 m²,
- et de l'incorporer, selon la même étendue, dans le domaine public immobilier de la commune de Dambenois.

3 - Motion du Conseil Municipal de Sochoux contre le projet de transfert du service à la personne de la DGI à Montbéliard :

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de motion transmis par le Maire de Sochoux concernant le transfert du service à la personne de la Direction Générale des Impôts à Montbéliard. Ce projet aurait pour conséquences que les communes concernées dont la nôtre devraient aller à Montbéliard pour traiter de toutes les questions relatives à leurs impôts.

Après vote, le Conseil Municipal de Dambenois par 5 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions,

- se prononce pour le maintien tel quel de la Trésorerie de Sochoux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Rapport de PMA sur les consommations d'énergie (CEP) :

Le Maire présente le suivi des consommations en électricité, eau et gaz établi par Nicolas ROLLIN ainsi que le bilan de l'année 2011 des bâtiments communaux.

Il fait remarquer à l'assemblée que la commune a réalisé certaines économies suite à la pose de cellules astronomiques dans divers postes éclairage public, à l'équipement de programmeurs dans certains bâtiments et l'achat d'une pompe pour l'arrosage des fleurs.

Attribution et remise du label « Agglomération durable du Pays de Montbéliard »

Le Maire donne lecture du courrier du 2 août de Pays de Montbéliard Agglomération accordant le label « Agglomération durable du Pays de Montbéliard pour la

thématique « Déplacements » au projet Aménagement Centre Bourg porté par la commune de Dambenois.

Réflexion sur un logement communal en cas de sinistre :

Le Maire explique que suite au sinistre qui a ravagé en août une maison d'habitation il y a lieu de réfléchir pour reloger ces familles dans un pareil cas. Le Conseil Municipal propose soit de se rapprocher des communes voisines afin de recenser les logements vacants ou de faire une demande urgente à un organisme logeur permettant de leur procurer un nouveau logement.

Journées du patrimoine :

A cette occasion, l'Association du Soufflet de Forges présentera quelques vieux métiers, 2 animations seront également présentées à 14 h 30 et 16 h 30. Il sera possible de visiter la forge.

Marché des Saveurs :

Philippe ARMBRUSTER fait appel à toutes les bonnes volontés pour les préparatifs le 20 octobre après midi et le 21 octobre toute la journée.

Maisons Fleuries :

Suite aux passages de la commission en juillet, Philippe POURCHET demande de définir une date pour la remise des prix aux lauréats.

Compte-rendu des commissions :

Tableau du 12 septembre remis à chaque conseiller.

Séance levée à 21 h 50

Le Maire,
Luc SOMMER

